

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes



Rapport d'évaluation
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de master

Diplôme d'état d'architecte

- École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'établissement

L'École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne (ENSASE) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication. Elle a été fondée en 1971 en même temps que l'Université Jean Monnet, pilote du Pôle universitaire de Saint-Étienne auquel l'ENSASE appartient.

D'une capacité d'accueil de 520 étudiants (498 en 2014), l'ENSASE est implantée en centre-ville, ce qui offre aux étudiants une facilité d'accès à de multiples services ou commerces. Cette situation symbolise aussi la volonté d'un lien fort avec le territoire local.

L'ENSASE fait partie des trois écoles publiques d'architecture de la région Rhône-Alpes, à côté des ENSA (Ecoles nationales supérieures d'architecture) de Lyon et de Grenoble avec lesquelles elle mène des actions communes (observatoire des débouchés) ou gère le groupement d'intérêt public des grands ateliers de l'Isle d'Abeau. Elle fait aussi partie de l'Alliance des Grandes Écoles Rhône-Alpes Auvergne, ce qui permet une inscription dans des programmes d'innovation pédagogique ou dans un cadre de mutualisations pour des projets inter-écoles. Par ses partenariats, la région Rhône-Alpes est également un appui à la réalisation de projets internationaux et permet à l'école de poursuivre régulièrement des coopérations avec la Chine (Shanghai) et l'Arménie (Erevan).

L'établissement délivre les deux diplômes de la formation d'architecte, le diplôme d'études en architecture (DEEA) à l'issue d'un cursus d'études de trois années, et le diplôme d'état d'architecte (DEA) à l'issue de deux années d'études supplémentaires. Elle offre aussi la possibilité de poursuivre la formation conduisant à l'obtention de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) et prépare, en coopération avec l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne et l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne, au master commun *Espace public. Design, architecture, pratiques* (architecte, paysagiste ou designer des espaces publics).

Périmètre de la formation

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : ENSA Saint-Étienne, 1 Rue du Buisson, 42 000 Saint-Étienne et les Grands ateliers de l'Isle d'Abeau, Boulevard de Villefontaine, 38 092 Villefontaine.

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

Fondé sur une pédagogie de projet, d'une part, et sur une organisation en quatre « domaines d'études », d'autre part, permettant un parcours personnalisé, le cycle conduisant au DEA doit permettre aux étudiants d'approfondir et de stabiliser la maîtrise de la conception architecturale et urbaine en renforçant leur capacité d'adaptation aux échelles d'intervention, en développant des outils d'analyse pertinents pour se saisir de diverses situations et d'une estimation des enjeux fiable. Le diplôme valide les opérations et moyens de conduite du processus d'édification bâtie ou de configuration urbaine, il nécessite une culture apte à activer le développement de la créativité et de l'esprit d'innovation. Il permet de s'assurer des capacités à assumer une maîtrise d'œuvre mais aussi des moyens pour accéder à une fonction de conseil ou de transmission dans le domaine de l'architecture.

Le diplôme se fonde donc sur la maîtrise de différents outils d'analyse et de restitution, sur la confrontation à des méthodes de créativité et fait appel à une ouverture à la pluridisciplinarité, voire à l'interdisciplinarité et à une implication de la recherche.

Les compétences visées ouvrent évidemment aux métiers de l'architecture et de la maîtrise d'œuvre, mais par extension et compte tenu des débouchés, à certains des métiers qui se situent en amont de la pratique architecturale (assistance à la maîtrise d'ouvrage, urbanisme, programmation) ou en collaboration avec elle (informatique, maquettisme, expertise), voire en aval (bâtiments et travaux publics, design, architecture d'intérieur).

La formation est organisée en quatre semestres sur deux années et se structure en unités d'enseignement (UE). Trois UE structurent chaque semestre :

- une UE domaine d'études (un domaine au choix parmi quatre possibles) :
 - D1 - « Art, paysage, design »,
 - D2 - « Architecture, urbanisme, territoire »,
 - D3 - « Formes, architecture, milieux »,
 - D4 - « Habitat, culture, environnement ».
- une UE : cours communs obligatoires et cours obligatoires au choix.
- une UE recherche : introduction à la recherche, préparation d'un mémoire, finalisation du mémoire.

Au dernier semestre de la 2^{ème} année, la préparation du projet de fin d'études (plate-forme de soutien) se substitue aux modules « recherche ».

Les domaines sont choisis par les étudiants à raison d'un domaine par semestre, il peut y avoir passage d'un domaine à l'autre, d'un semestre à l'autre, sauf entre les semestres de la 2^{ème} année afin d'assurer une concentration des apports en vue du projet de fin d'études (PFE). Chacun des domaines, associés à des méthodologies de projet adaptées, est complété par un séminaire théorique spécifique, ce qui clarifie le lien théorie/application et éventuellement recherche/projet.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation globale :

- Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La place du projet dans une formation professionnalisante et celle, en développement, de la recherche dans la perspective d'une approche renouvelée et nourrie par de meilleures qualités de problématisation, d'une part et une ouverture vers le doctorat, d'autre part, représentent une réponse cohérente à ce qui correspond maintenant à une double tutelle (ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture). La formation a mis en place et essaie de développer (plates-formes pédagogiques) les moyens et les outils pédagogiques de ses principaux objectifs : centrage sur le projet et collaboration des disciplines. Il est nécessaire d'indiquer que si les objectifs, la structure et les orientations des enseignements paraissent de qualité mais, au regard de la difficulté d'en connaître les contenus (même le contenu des domaines n'est pas développé), il est difficile de le vérifier et de se prononcer précisément.

La principale orientation pédagogique poursuit les modalités de 1^{er} cycle avec une concentration sur le projet architectural et/ou urbain et une mise des ateliers au cœur du dispositif. L'objectif majeur est de rendre l'étudiant autonome dans l'élaboration du projet architectural par le développement des méthodologies de projet, l'approfondissement des connaissances nécessaires dans les champs liés, la réalisation de projets ou d'études. La formation s'inscrit aussi dans une conscience des différents modes d'exercice de la profession ou des différents domaines professionnels de l'architecture. Elle s'organise de manière à permettre à chacun l'élaboration d'un projet professionnel et de développement personnel en assurant aux étudiants la possibilité de construire des parcours singuliers sur la base des domaines d'études indiqués plus haut. Un objectif complémentaire est de développer une capacité à maîtriser des approches pluridisciplinaires, une attitude critique face aux problématiques de l'architecture ou du processus d'édification.

Comme pour le 1^{er} cycle, la formation vise une ouverture au monde et à son écosystème pour une compréhension la plus fine possible, cela suppose des capacités d'adaptation et de communication et vise à développer une éthique associée au respect de la diversité (cultures, sociétés, etc.), en particulier. De ce fait, l'ouverture internationale est importante : ateliers à l'étranger, mobilités étudiantes (incoming/outcoming), voyages d'études ou stages à l'étranger.

Les questions environnementales sont aussi ciblées et les moyens d'une pratique responsable de protection des ressources, de développement viable ou soutenable sont abordés. L'un des domaines d'études inclut cette dimension de façon explicite, des cours obligatoires en 1^{ère} année du cycle DEA s'y rapportent. Les formes implicites n'apparaissent pas faute de transmission des fiches d'enseignements.

L'importance de la spécificité territoriale, marquée en particulier par un legs industriel majeur et par une forte ruralité d'immédiate proximité, guide certains objectifs. La pédagogie du projet s'inscrit alors dans le territoire et le contexte locaux.

Enfin, le cycle DEA donne les moyens aux étudiants demandeurs de pouvoir intégrer une filière de recherche en architecture (ou domaines apparentés), une école doctorale, en valorisant leur parcours recherche par une mention recherche au diplôme. Le recrutement d'un directeur de la recherche, la création d'un groupe de recherche et de formation (GRF), il y a plus d'un an, montre l'adoption d'une stratégie de développement de la recherche. Deux axes de recherche sont associés aux deux spécificités territoriales du bassin stéphanois, un territoire industriel et une situation de désindustrialisation, d'une part, un territoire rural aux portes de la ville, d'autre part. Pour ce qui concerne le doctorat en architecture, une plate-forme doctorale inter-établissements se structure et l'ENSASE projette d'adhérer à l'UMR 5600 « Environnement, Ville, Société » et à une école doctorale.

Ateliers et séminaires associés mobilisent approximativement la moitié des heures d'enseignement en 1^{ère} année de formation pour près des 2/3 des crédits ; en 2^{ème} année, au 1^{er} semestre ce sont 60% des heures d'atelier *stricto sensu* qui sont consacrées au projet (80% avec le séminaire). Le 2^{ème} semestre est logiquement focalisé sur le PFE.

L'atelier (ou studio) veut être le lieu de synthèse des savoirs : conception et conduite de projet s'articulent aux disciplines techniques, artistiques, aux sciences humaines et sociales. Au sein de l'atelier, de multiples enseignements sont intégrés, on note dessin d'architecture, histoire et théorie de l'architecture, arts et techniques pour l'architecture, construction et matériaux, arts plastiques, ethnologie, philosophie. Ce positionnement tente donc une collaboration, la meilleure possible, avec les autres/d'autres disciplines, avec des interventions d'enseignants d'autres champs dans l'atelier, en plus des enseignements spécifiques des divers champs donnés par ailleurs. Le taux d'encadrement des étudiants, plus important en cycle DEA (1 enseignant pour 15 étudiants) qu'en cycle DEEA, se trouve de fait encore renforcé.

L'ouverture à une multiplicité des situations pédagogiques, expérimentation, exercices extra-muros y compris à l'étranger, dynamise les situations d'apprentissage. Les séjours étudiants à l'étranger, les stages en France ou à l'étranger sont autant d'éléments d'ouverture à la profession ou à l'échange culturel.

L'articulation des champs disciplinaires définis par les textes s'organise, chaque semestre, au sein des unités d'enseignements (UE). Celles-ci obéissent à trois regroupements : atelier et séminaire, cours obligatoires divers, recherche et mémoire. La répartition des crédits (ECTS) au sein des UE n'apparaît pas dans la grille pédagogique, de même, l'évaluation des acquisitions par champ n'apparaît pas de façon évidente.

L'ensemble des modalités d'évaluation et de validation des UE est présenté dès le début du semestre (examen final, contrôle continu, dossier, crédits, etc.) de même que les objectifs et les contenus. Une UE est acquise par l'obtention de la moyenne à l'ensemble des enseignements la composant et par l'obtention de la moyenne au projet. Des sessions de rattrapage sont organisées pour les enseignements non validés sauf pour le projet. Un étudiant peut s'inscrire à des UE du semestre suivant (sauf projet) en cas d'échec au rattrapage sur avis de la commission des métiers et de l'orientation (CMO) qui valide les parcours et le passage au semestre suivant, l'avis définitif étant donné par un jury d'établissement.

- Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

La région est particularisée par la présence de quatre écoles d'architecture, les ENSA (Ecoles nationales supérieures d'architecture) de Saint-Étienne, Lyon et Grenoble auxquelles il faut ajouter, l'école privée de Lyon-Confluence. Les trois ENSA mutualisent leurs efforts pour conduire occasionnellement des actions communes dans le champ pédagogique ou de la recherche, celui de la gouvernance ; elles bénéficient d'un outil commun (GAIA : Les grands ateliers de l'Isle d'Abeau). Elles ont donc des collaborations et des complémentarités.

Les interventions d'enseignants experts issus du milieu professionnel et les stages et mises en situation professionnelles représentent un 1^{er} adossement au milieu professionnel. Le lien actif avec le territoire apparaît aussi par de nombreux partenariats institutionnels annoncés : les services d'urbanisme de la ville, l'agence d'urbanisme de l'agglomération stéphanoise, l'établissement public d'aménagement de Saint-Étienne, le soutien du Conseil général de la Loire. On peut également noter de fortes relations avec l'ordre des architectes, la maison de l'architecture Rhône-Alpes et la direction régionale des affaires culturelles.

Pédagogie, recherche, diffusion de la culture architecturale s'appuient sur d'autres partenaires et acteurs culturels comme le Musée d'art moderne (MAM) et la Cité du Design. La Fédération des parcs naturels régionaux constitue un autre appui pour l'un des volets de la pédagogie et pour l'un des axes de recherche.

Les liens pédagogiques avec d'autres établissements se nouent sur le bassin stéphanois mais aussi de façon plus élargie. A Saint-Étienne, l'École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne et la Comédie (institution de création et de diffusion artistique du spectacle vivant) sont deux partenaires importants. Des partenariats de formation peuvent être développés par une collaboration au sein du « Consortium design Enseignement supérieur » qui fédère tous les établissements d'enseignement supérieur de design ou assimilé.

L'ENSASE collabore occasionnellement avec le centre de formation des apprentis du bâtiment et contribue au projet de « Campus des métiers » qui concerne les lycées professionnels. La pédagogie peut être réfléchi au sein de l'Alliance des grandes écoles Rhône-Alpes Auvergne (AGERA). Il existe un master commun *Espace public. Design, architecture, pratiques* avec l'université Jean Monnet et l'École supérieure d'art et de design de Saint-Étienne et préparant selon les origines aux spécialisations d'architecte, paysagiste ou designer des espaces publics, de programmiste de projets publics, de sociologue de l'espace public.

- Insertion professionnelle et poursuite d'études

A partir de tableaux non strictement concordants, on constate 204 inscrits en 2^{ème} cycle, 90 en 1^{ère} année et 114 en 2^{ème} année (tableau des effectifs 2013-2014) et 55 réussites au PFE (tableau des diplômés 2012-2013). On peut donc constater qu'un étudiant sur deux obtient son diplôme dans le temps académique.

La dernière enquête sur les architectes diplômés d'état des écoles d'architecture de Rhône-Alpes ayant été effectuée en 2010, les moyens d'évaluer l'insertion professionnelle et la poursuite d'études manquent. On peut noter la nomination récente (2014) d'un chargé de mission à l'insertion professionnelle.

- Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique du 2^{ème} cycle (DEA) est constituée de 23 enseignants selon les répartitions par champs disciplinaires (12 titulaires et 11 associés) et d'intervenants non titulaires ou vacataires (18 en 1^{ère} année et 7 en 2^{ème}). Deux-tiers des titulaires enseignent en atelier de projet (théorie et pratique du projet architectural et urbain : TPPAU). Les enseignants assurent une coordination des enseignements.

Les instances de gouvernance sont nombreuses : conseil d'administration, commission pour la pédagogie et la recherche, commission des métiers et de l'orientation, commission des relations internationales, commission de la vie étudiante et des moyens pédagogiques, direction des études). Elles sont conformes à la réglementation en vigueur. Le pôle administratif de la formation est composé de sept personnes, deux à la direction des études, trois à la scolarité et deux à l'insertion professionnelle et aux relations internationales.

Les coordinateurs de semestres, de domaines et de champs disciplinaires apparaissent comme une structure de suivi de la formation adéquate, il reste à connaître les modes de communication entre ces coordinateurs. La commission pour la pédagogie et la recherche (CPR) s'assure du suivi du programme pédagogique et peut être un lieu d'échanges et de débats favorable. La CMO a une mission de proposition stratégique en matière d'orientation et de suivi des étudiants. L'encadrement en atelier autorise aussi un suivi de proximité des étudiants. Un nouveau personnel titulaire prend la direction des études et est chargé du soutien dans le parcours des étudiants.

Le dossier mentionne une évaluation des enseignements par les étudiants effectuée chaque semestre, les résultats ne sont pas fournis.

Points forts :

- Le centrage sur le projet avec une collaboration des champs disciplinaires, voire une recherche d'approche pluridisciplinaire.
- Un taux d'encadrement qui permet un suivi attentif de chaque étudiant(e).
- L'organisation en domaines qui offre aux étudiants des possibilités de parcours personnalisés.
- Un arrimage au territoire local et régional qui transparait au travers de certains projets, y compris de diplôme.

- Un développement de la recherche qui se réalise de façon assez active et en lien avec le cadre local et régional (les publications présentées en attestent).
- L'outil pédagogique de qualité que représentent les « Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau » : test matériaux, expérimentation à l'échelle 1.
- L'effort d'ouverture internationale pour une école de taille moyenne, par exemple l'ouverture culturelle suivie avec la Chine ou l'Arménie.
- Une orientation intéressante et pertinente pour ouvrir et former les étudiants à la diffusion de la culture architecturale dans la société.

Points faibles :

- Le dossier est assez lacunaire, il manque des pièces jointes associées aux articles, ce qui ne permet une analyse approfondie et surtout fondée sur des éléments suffisamment précis. Par exemple, les flux étudiants sur l'ensemble du cursus sont imprécis, leur suivi est très difficile, le contenu des enseignements n'est pas donné (seuls les titres des unités d'enseignement apparaissent).
- La faible lisibilité, ou une réelle insuffisance, de la présence d'une culture constructive développée, de même que celle du niveau des sciences et techniques pour l'architecture, des aspects structuraux, énergétiques et environnementaux, ce qui révèle quelques contradictions avec l'idée d'autonomie. Il n'y a pas beaucoup d'indications, non plus, que l'on puisse appréhender pour ce qui concerne l'architecture de détail et l'économie du projet.
- Le suivi des stages est inexistant ou faible. Existe-t-il un mémoire ou un rapport de stage ? Est-ce qu'un groupement pédagogique de suivi est mis en place ?
- L'attention à l'acquisition de la langue anglaise n'apparaît pas suffisante.

Recommandations pour l'établissement :

Comme pour le 1^{er} cycle, il est nécessaire de mieux intégrer, ou montrer l'intégration, des questions énergétiques, écologiques et environnementales dans la formation. Ces éléments seront au cœur des préoccupations des jeunes architectes et l'acquisition de bases solides est indispensable. Dans cette optique, il est urgent de clarifier, voire de redéfinir, les positions entre théorie de la conception et méthodologie du projet.

Il est de plus impératif de renforcer les instruments de l'autonomie recherchée par un haut-niveau de formation aux sciences et techniques pour l'architecture, aux aspects structuraux, ou de mieux les afficher s'ils existent. La question de la description des bâtiments et de l'économie de la construction ne peut rester hors de cet objectif d'autonomie.

Même si entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année, il existe un stage plus long que ceux des années précédentes, il est nécessaire de réfléchir à cette question des stages afin qu'ils permettent une réelle immersion professionnelle et d'organiser un groupe de suivi avec des enseignants référents fixant des objectifs clairement définis.

Dans le cadre de l'interdisciplinarité existante et de celui du temps d'atelier, il conviendrait de renforcer la collaboration entre recherche théorique et pratique opérationnel, en plus des séminaires théoriques. Il est capital que les deux mondes de la recherche et de la pratique opérationnelle ne s'ignorent pas au sein d'une école et que la collaboration universitaire se renforce.

Il est par ailleurs de plus en plus nécessaire de faire parvenir le niveau d'anglais à un score suffisant permettant de travailler, d'échanger, d'accéder aux revues scientifiques et bien sûr d'étudier à l'étranger.

Le suivi des diplômés reste à organiser de façon pérenne, y compris par ou avec l'équipe pédagogique.

En ce qui concerne le dossier, il est indispensable qu'il offre une meilleure lisibilité du contenu des unités d'enseignement (UE) afin de permettre une meilleure mise en évidence des champs disciplinaires (les 15 UE citées dans le dossier n'apparaissent nulle part). De la même manière, la place des champs disciplinaires dans les domaines proposés ne peut être comprise sur la base du dossier. Il faudrait donc clarifier la place, la structure, le contenu, l'articulation des enseignements dans le système global des unités d'enseignement.

Observations de l'établissement



école nationale
supérieure
d'architecture
de saint-étienne

Observations du directeur sur le rapport d'évaluation du Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA)

La méthode d'évaluation retenue par le Haut Conseil comporte une analyse sur dossier sans rencontre des acteurs du processus pédagogique, enseignants et administratifs, ni échange avec eux.

Elle permet de donner un avis à partir d'un dossier d'auto-évaluation sur les façons dont l'établissement organise cette formation, la pilote et en diffuse son contenu et sa pertinence.

L'évaluation intervient à un moment charnière, à l'issue d'une première année d'application du nouveau programme pédagogique. L'élaboration de ce dernier a généré un travail fin et conséquent, mobilisant pendant un an les communautés étudiante, enseignante et administrative.

A partir d'un bilan dressé par tous et de l'évaluation précédente de l'AERES, le nouveau programme ambitionne de répondre à l'ensemble des points soulevés et des conseils délivrés. En particulier, il s'attache à mettre la démarche de projet au cœur du projet pédagogique, à le nourrir par des apports de toutes les disciplines issues de sciences « dures » ou humaines et sociales, à inscrire la collaboration avec les autres établissements stéphanois d'enseignement supérieur par le biais de semestres communs ou de mineures, à renforcer les collaborations internationales par des échanges denses et multiformes, à consacrer le lien pédagogie-recherche, déjà ancien à l'école mais renouvelé avec la création du laboratoire de recherche, à mettre au cœur de tous les enseignements les enjeux du développement durable, à assurer un suivi personnalisé des étudiants et un accompagnement dans la vie professionnelle.

L'auto-évaluation préalable à l'expertise de l'HCERES a été conclusive à l'élaboration du nouveau programme pédagogique.

POINTS FORTS RELEVÉS PAR LES EXPERTS :

L'évaluation des experts de l'HCERES souligne les atouts du projet pédagogique mis en œuvre à l'école, en particulier :

- un parcours étudiant personnalisé créant les conditions de l'autonomie,
- un apprentissage d'une pensée, d'une éthique, d'une attitude critique face aux problématiques,
- l'ouverture aux diversités culturelles et sociétales,
- l'ouverture importante à l'international et à son écosystème,
- la multiplicité des situations pédagogiques,
- des expérimentations dynamiques en situation d'apprentissage,
- le centrage de la pédagogie sur le projet et la collaboration des disciplines à l'enrichissement de celui-ci,
- une pédagogie inscrite dans les spécificités de son territoire : important legs industriels, forte ruralité d'immédiate proximité,
- l'apprentissage d'une pratique responsable de développement durable,

- des conditions pédagogiques optimales avec un taux d'encadrement élevé,
- une réponse pédagogique et une stratégie cohérente avec une formation professionnalisante et une ouverture vers le doctorat,
- l'attention portée aux différents modes d'exercices de la profession d'architecte et des différents domaines de l'architecture.

PRECISION DANS LA PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT :

Outre le diplôme d'étude en architecture (DEEA) valant grade de licence, le diplôme d'Etat d'architecte (DEA) valant grade de master, l'habilitation à l'exercice à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP), le master Espaces publics avec l'université de Saint-Etienne et l'Ecole supérieure d'art et design, l'ENSASE a depuis le décret du 20 juillet 2005 la capacité à encadrer des thèses ; le doctorat en architecture étant délivré par l'Université de Lyon avec laquelle l'école est membre associée.

PRECISIONS AU REGARD D'INTERPRETATIONS ERRONEES :

« Difficultés de connaître le contenu de la pédagogie, absence des fiches et de la grille » :

Le programme pédagogique, évoqué supra, est édité sous forme d'un ouvrage de 140 pages. L'éditorial est cosigné par la présidente du Conseil d'Administration, le président de la Commission de la pédagogie et de la recherche et le directeur de l'établissement montrant l'adhésion collective au document. Il souligne trois évolutions ambitieuses par rapport au précédent:

- la création de plates-formes pédagogiques en atelier d'architecture qui renforcent la transversalité des enseignements,
- le développement de l'enseignement informatique pour permettre aux diplômés de l'école d'être des acteurs du déploiement du numérique dans le bâtiment (maquette numérique *BIM*, ville intelligente *smartcity...*),
- la structuration du parcours recherche conçu comme une voie d'accès au doctorat en architecture.

Le corps de l'ouvrage est constitué d'une présentation générale des enseignements, de tableaux d'organisation des unités d'enseignement avec les ECTS afférentes et de 121 fiches pédagogiques détaillant pour chacune les objectifs, le contenu pédagogique, le type de cours et le mode d'évaluation. Les experts ne semblent pas avoir eu à disposition ce document.

« Insuffisance du nombre et du suivi des stages » :

Le cycle master comporte un stage pratique d'un minimum de 2 mois pour parfaire la connaissance des différents modes d'exercices et domaines professionnels de l'architecture. L'objectif est de finaliser le projet professionnel de l'étudiant en partenariat avec la structure d'accueil en se confrontant de manière critique au réel des différentes pratiques.

Le stage fait l'objet d'une déclaration pédagogique clairement rédigée et visée par le directeur de stage et d'un suivi régulier jusqu'à la rédaction du rapport final. Celui-ci devra démontrer la cohérence entre la déclaration pédagogique et le stage effectué.

« La plateforme de soutien en S10 se substitue aux modules recherche » :

Ces deux éléments sont indépendants et ne sont pas interchangeables.

« Seule une moitié d'une promotion obtient son diplôme dans le temps académique » :

Deux données, de forme et de fond, influent sur cette constatation et doivent être considérées :

D'une part, avec un achèvement de l'année universitaire au 1^{er} septembre, un étudiant n'ayant pas terminé par exemple son rapport de stage se voit comptabilisé comme redoublant mais autorisé à suivre le cursus l'année supérieure tout en rendant son rapport de stage les semaines suivantes.

Un recul de la fin de l'année universitaire en décembre ou même février de l'année civile suivante, comme dans certaines ENSA, réduirait de façon significative le nombre de redoublants « administratifs ».

D'autre part, la durée des études d'architectes est passée de 6 ans (diplôme DPLG) à 5 ans (DEA valant grade de master). La durée de 6 ans n'intégrait pas la durée des stages générant une durée réelle de 7 à 8 ans.

Malgré une réduction du présentiel dans le nouveau programme pédagogique, la sollicitation des étudiants est très importante. La prise d'un semestre ou d'une année sabbatique, souvent en fin de licence, est récurrente. Cet engagement reprend la tradition du Grand Tour pour avoir une expérience individuelle avec d'autres modes de pratiques architecturales et de découvertes.

Les textes récents définissant l'année de césure pourrait accueillir cette année sabbatique.

Aujourd'hui sur l'ensemble du cursus de l'ENSASE, premier et second cycle compris, nous comptabilisons 32 étudiants issus de la filière du bac professionnel, 56 % d'entre eux n'ont jamais redoublé, 30 % ont tout validé à l'exception d'une unité d'enseignement. Nous pouvons donc en conclure que 86 % de ces étudiants sont dans une situation de réussite.

« La culture environnementale et énergétique est diffuse » :

Comme indiqué par les experts dans les points positifs, l'apprentissage d'une pratique responsable de développement durable est développé dans le cursus.

Les questions énergétiques, écologiques et environnementales sont présentes tout au long des semestres de master, par exemple des semestres confrontent depuis plusieurs années l'acquisition des outils de base du projet aux enjeux environnementaux à travers le questionnement constructif. Sont menées de front les résolutions spatiales, formelles et fonctionnelles et la reconnaissance de la matière.

Des ateliers en Ardèche posent les questions du rapport à l'écosystème de territoires ruraux, les ateliers internationaux en Arménie appellent les questions parasismiques.

Le développement de ces apprentissages est explicité dans le programme pédagogique.

POINTS FAIBLES RELEVÉS PAR LES EXPERTS QUI CONSTITUENT D'ORES ET DÉJÀ DES OBJECTIFS OU PROJETS MIS EN ŒUVRE:

Les recommandations des experts constituent pour l'école, un outil de travail essentiel afin d'améliorer nos process et nos formations.

« La culture constructive et scientifique est diffuse » :

L'intervention systématique des enseignants des sciences « dures » dans les plateformes pédagogiques en ateliers d'architecture permet l'apport scientifique tout au long du processus de conception architecture pour l'ensemble des masters. Ces interventions sont complétées de cours magistraux.

Dans le cadre des masters 1 partenariaux, les semestres mixtes étudiants de l'Ecole des Mines-étudiants de l'Ensase aux Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau produisant plusieurs prototypes à l'échelle 1, relèvent pleinement de la culture constructive.

Au semestre 7 dans l'enseignement « énergie une constante » (cf. programme pédagogique 2010-2014, p.82) et « enveloppes et matériaux » (cf. programme pédagogique 2010-2014, p.84).

Au semestre 8 : « professionnel de la construction »

L'atelier de master 1 "Pensée constructive" développe par l'expérimentation l'intérêt du recours aux filières locales et aux matériaux bio-sourcés, et s'appuyant pas exemple sur la filière bois.

(cf, programme pédagogique, p.94)

Au semestre 10 dans la plateforme STA qui apporte un support dans ce champ pédagogique au vu de l'aboutissement technique du PFE.

Le développement de la culture constructive fait naturellement partie des sujets de réflexion réguliers au sein de l'établissement.

Les flux d'étudiants sur l'ensemble du cursus sont imprécis :

Si nous prenons en considération uniquement les inscriptions pédagogiques nous obtenons les chiffres suivants :

Indicateur	2010	2011	2012	2013
	2011	2012	2013	2014
Nombre d'inscrits en 4e année	76	95	82	72
Taux de réussite en 4e année (nombre d'inscrits pédagogiques ayant réussi le passage en 5e année)	76 %	72 %	90 %	88 %
Taux d'inscrits sortant de 4e année pour intégrer une autre formation	24 %	28 %	10 %	12 %
Nombre d'inscrits en 5e année	84	75	97	112 (compris Erasmus) dont 52 inscrit au PFE
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en 5e année venant d'une autre formation que la 4e année correspondante	6 %	4 %	3 %	11 %
Taux de réussite en 5e année (nombre d'inscrits au PFE ayant obtenu leur diplôme)	74 %	60 %	73 %	96 %
Taux de poursuite d'études (doctorat, HMONP, post-diplôme, etc.)	63 %	60 %	51 %	46 %

Insuffisance de l'acquisition de la langue anglaise :

L'apprentissage des langues, en particulier la langue anglaise, est une nécessité, d'autant que les débouchés internationaux offerts aux étudiants sont en forte croissance.

Plusieurs dispositions ont déjà été prises dans le cadre du nouveau programme pédagogique pour améliorer l'apprentissage de la langue anglaise :

- les plates-formes pédagogiques en atelier d'architecture ont capacité à accueillir les enseignants d'anglais pour l'usage de la langue au sein même du lieu de la production du projet d'architecture avec son vocabulaire, générant de la part de l'étudiant une prestation en situation.
- les enseignants bilingues sont invités à prodiguer leur cours en anglais.
- des conférences en anglais sont organisées.
- les publications de l'école comportent dorénavant au moins des abstracts en anglais ou des traductions plurilingues (anglais / italien).
- Outre leur diplôme, les enseignants d'anglais sont prioritairement de langue native anglaise.

Une première évolution a déjà été validée par la Commission de la pédagogie et la recherche : celle de l'externalisation de l'apprentissage de l'anglais à l'université. En effet, dans le cadre de la Comue et plus spécifiquement avec l'université de Saint-Etienne, un conventionnement est projeté pour bénéficier des services et de la structure du Centre de langues avec la mise en place de la certification de niveaux.

Nécessité de renforcer la collaboration entre recherche théorique et pratique opérationnelle :

Le paysage institutionnel de la recherche a fortement été modifié depuis la dernière évaluation AERES :

- Création d'un groupe de recherche, qui a fait l'objet d'une première évaluation du HCERES synchrone à la présente évaluation des formations.
- Accréditation du réseau « Espace Rural et Projet Spatial » comme réseau scientifique thématique du Ministère de la Culture regroupant onze établissements.
- Création d'un groupement d'intérêt scientifique avec l'Université de Saint-Etienne, l'Ecole des Mines et l'ENISE.

La mise en place du parcours recherche et de la mention recherche en PFE (voir supra) dans le nouveau programme pédagogique offre aux étudiants l'accès à la méthodologie et la capacité de manier des concepts.

Une attention toute particulière est portée sur l'engagement conjoint des architectes praticiens et des docteurs de l'école pour toutes les activités et les travaux de recherche. De plus, pour l'accompagnement des doctorants, il est fait appel à des comités de thèse groupant HDR et architectes-praticiens.

L'ENSA de Saint-Etienne, comme toutes les ENSA de France est dans l'attente de la mise en place opérationnelle du statut d'enseignant-chercheur, à l'exemple de celui en vigueur dans les universités et les autres grandes écoles.

« L'évaluation des enseignements n'est pas communiquée » :

L'évaluation des enseignements est indispensable à l'évolution des enseignements et au maintien de leur niveau de qualité.

Ce dispositif est en cours de déploiement. De façon dématérialisée, les campagnes relatives au semestre d'automne 2014 et de printemps 2015 ont été conduites à partir de la grille fournie par le Ministère de la Culture. La Commission de la Pédagogie et de la Recherche a amendé et révisé cette grille pour les campagnes prochaines.

« Le suivi des étudiants et de leur insertion professionnelle doit être renforcée »

Aujourd'hui, la diversité des pratiques des métiers d'architecte et des métiers de l'architecture engendre une pluralité des débouchés et des vies professionnelles beaucoup plus diverses et changeantes qu'auparavant.

L'observatoire des débouchés qui avait été mis en place par les trois ENSA de Rhône-Alpes a montré aujourd'hui ses limites en privilégiant une vision traditionnelle et statique du métier.

L'école s'est engagée dans le recensement exhaustif de tous ses diplômés depuis 3 ans. En partenariat avec les associations étudiantes, un agent dédié à la gestion des alumni sera identifié.

Cette démarche devra être pleinement construite et rapidement opérationnelle.

« Absence d'enseignement de l'économie du bâtiment »

Les quelques interventions dans le cycle HMNOP sont notoirement insuffisantes. La connaissance et la compréhension des mécanismes de l'économie du bâtiment sont aujourd'hui indispensables.

L'entrée récente dans la Comue « Université de Lyon » présente l'opportunité de rapprochements avec d'autres structures d'enseignement supérieur auprès desquelles un enseignement de « mineures » en matière d'économie pourrait être recherché.

CONCLUSION :

L'ENSA de Saint-Etienne est dorénavant évaluée par Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire la même instance qui évalue l'ensemble de l'enseignement supérieur français.

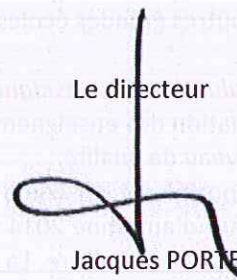
C'est pour nous la reconnaissance de la haute valeur de l'enseignement délivré et le signe du rapprochement avec le droit commun applicable à l'enseignement supérieur.

Les avis et recommandations des experts constituent le regard extérieur nécessaire à l'amélioration permanente de nos formations, l'aide à l'intégration totale dans les écosystèmes nationaux et internationaux, et un outil de travail important.

Nous avons constaté une certaine étanchéité entre les experts des trois évaluations Recherche, Formations et Etablissement conduisant, lors de la lecture globale des rapports, à certaines distanciations. De plus, nous regrettons l'absence d'échanges des experts Recherche et Formation qui aurait permis de lever quelques incompréhensions.

Nous remercions l'ensemble des acteurs du Haut Conseil de l'attention portée et du travail délivré.

Le directeur



Jacques PORTE